



**CONFERENCE INTERPARLEMENTAIRE PREVUE A L'ARTICLE 13
DU PACTE BUDGETAIRE**

Rome, 29 et 30 septembre 2014

Résumé de la présidence

1. La Conférence prévue à l'article 13 du Pacte budgétaire a eu lieu les 29 et 30 septembre 2014 à la Chambre des députés italienne, dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence italienne du Conseil de l'UE. La conférence a réuni des représentants de 36 assemblées parlementaires de 27 États membres, du Parlement européen, des parlements des trois pays candidats ainsi que des représentants de la Norvège.

2. La Conférence a été ouverte par Laura BOLDRINI, présidente de la Chambre des députés italienne. Dans son allocution de bienvenue, la présidente BOLDRINI a souligné la nécessité d'une réaction cohérente et efficace de l'UE à la crise économique, qui tient compte des inégalités croissantes et du handicap social. La montée du vote protestataire lors des dernières élections européennes a montré qu'un nombre croissant d'Européens considère l'Europe comme la cause de la crise plutôt que comme le facteur décisif pour sa solution. La méfiance vis-à-vis de l'Europe risque de provoquer une perte de légitimité des institutions de l'UE, tandis que l'un des principes fondamentaux de l'Europe, la solidarité entre les États membres, est remis en cause. La présidente Boldrini a observé que l'UE s'est surtout concentrée sur la stabilité et sur la surveillance macroéconomique, tout en déléguant à chaque État membre le soin de prendre des mesures favorisant la croissance à un niveau purement national. La présidente a donc plaidé pour une réponse européenne commune aux défis de la mondialisation et de la concurrence internationale accrue, sans que cela n'affecte les caractéristiques de l'économie sociale de marché. Elle a souligné l'importance du rôle que les parlements nationaux et, en particulier, la Conférence prévue à l'art. 13 du Pacte budgétaire peuvent jouer dans ce domaine. La présidente Boldrini a conclu que sans le développement et la croissance, l'Europe est tristement vouée au déclin.

3. La première session, « Le voie européenne à la croissance : la relance des investissements et la réduction des inégalités », a été introduite, en sa qualité de président du Conseil ECOFIN, par Pier Carlo PADOAN, ministre italien de l'économie et des finances, qui a rappelé les priorités de la présidence italienne dans le domaine des affaires économiques et financières, soulignant la nécessité

de développer une véritable stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi et d'assurer un financement adéquat du système économique - et par Jean PISANIFERRY, commissaire général à la stratégie et à la prospective de France Stratégie et professeur d'économie à la Hertie School of Governance de Berlin.

Trente-trois représentants des Parlements nationaux ont pris la parole dans le débat.

La plupart des délégations ont reconnu qu'il est urgent de s'attaquer aux inégalités sociales et économiques croissantes et de développer une véritable stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, étant donné le risque de ne pas atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. À cet égard, la promotion des investissements publics et privés a été considérée comme l'outil le plus efficace par la plupart des délégations. En particulier, certaines d'entre elles ont demandé à ce qu'on mette en œuvre concrètement le plan annoncé par le président de la Commission européenne, M. Juncker, qui vise à déployer jusqu'à 300 milliards d'euros sur les trois prochaines années, en utilisant des ressources budgétaires de l'UE et des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour encourager les investissements dans l'économie réelle. D'autres délégations ont insisté sur l'importance de combler l'écart de production, qui a empêché certains pays de l'UE d'exploiter pleinement leur potentiel de croissance.

Certaines délégations ont souligné que la consolidation financière et le respect des règles budgétaires actuelles doivent rester la véritable priorité pour l'UE car ils garantissent la stabilité et la confiance des marchés, qui sont des conditions préalables à la promotion des investissements privés. D'autres ont considéré comme prioritaire la relance de la compétitivité de l'UE par une simplification de sa réglementation, afin de réduire les coûts pour les entreprises européennes.

4. La deuxième session a été introduite par un discours d'ouverture de Roberto GUALTIERI, président de la Commission ECON du Parlement européen. Les rapporteurs suivants ont pris la parole : Gertrude TUMPEL-GUGERELL, économiste, ancienne présidente du Groupe d'experts de la Commission européenne sur le Fonds de rédemption de la dette et sur les *eurobills* ; Lucrezia REICHLIN, professeure d'économie à la London Business School ; Guntram B. WOLFF, directeur de l'Institut de recherche Bruegel ; Paolo SAVONA, professeur émérite de politique économique.

Quatorze représentants des parlements nationaux et du Parlement européen ont pris la parole au cours du débat.

Certaines délégations ont souligné que la crise économique a été provoquée par l'endettement privé excessif, notamment dans le secteur bancaire, plutôt que par la dette publique excessive et ont souligné la nécessité de créer des outils qui pourraient réduire l'impact de la dette sur les États membres, en particulier

sur ceux qui sont les plus exposés à la spéculation internationale et qui sont obligés de mettre de côté une très grande partie de leur budget au service du paiement des intérêts sur les obligations d'État. A cet égard, plusieurs propositions ont été rappelées visant à gérer la dette publique et privée.

Certaines délégations ont affirmé que seule la consolidation financière – en rétablissant la confiance des marchés financiers et des citoyens – peut jouer un rôle déterminant, car elle permet une réduction de la dette publique en assurant des taux d'intérêts plus bas. Chaque pays devrait rester responsable de sa dette, tandis que les mécanismes de gestion commune de la dette seraient contraires aux traités de l'UE et aux dispositions constitutionnelles de certains États membres.

5. La troisième session, « L'achèvement de l'union bancaire et le financement de l'économie réelle » a été introduite par les conférenciers suivants : Ignazio VISCO, gouverneur de la Banque d'Italie ; Dario SCANNAPIECO, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI) ; Nicolas VERON, Senior Fellow à l'Institut de recherche Bruegel et chercheur invité à l'Institut Peterson d'économie internationale de Washington ; Mario LA TORRE, professeur d'économie des intermédiaires financiers à l'Université La Sapienza de Rome.

Vingt-sept représentants des parlements nationaux et du Parlement européen ont pris la parole dans le débat.

La plupart des délégations ont souligné que l'Union bancaire est une première étape importante pour éviter que l'endettement privé excessif ne mette en péril la stabilité financière des banques et pour remédier à la pénurie de crédit, qui dans certains pays a nui en particulier aux PME moins capitalisées. Toutefois, certaines délégations ont souligné la nécessité d'assurer une mise en œuvre effective du mécanisme de résolution unique et du régime de garantie des dépôts.

Plusieurs délégations ont salué les efforts de la BCE visant à réduire de manière significative les taux d'intérêt, tout en reconnaissant que l'efficacité des actions de la BCE dépendra de la mesure dans laquelle les établissements de crédit utiliseront les ressources mises à leur disposition pour rouvrir le flux de crédit aux entreprises et aux ménages.

La plupart des délégations ont également rappelé l'importance du rôle que la Banque européenne d'investissement peut jouer afin de rouvrir le flux de crédit aux entreprises.

6. La quatrième session, consacrée à « La coordination des politiques fiscales européennes et le cas de l'économie numérique » a été introduite par les rapporteurs suivants : Rintaro TAMAKI, secrétaire général adjoint de l'OCDE ; Salvatore BIASCO, professeur d'économie monétaire internationale à l'Université La Sapienza de Rome et ancien président de la Commission bicamérale pour la



réforme fiscale ; Hosuk LEE-MAKIYAMA, directeur du Centre européen d'économie politique internationale ; Michael A. PAGANO, professeur d'administration publique à l'Université de l'Illinois et directeur de projet au College of Urban Planning and Public Affairs.

Treize représentants des parlements nationaux et du Parlement européen ont pris la parole au cours du débat.

La plupart des délégations ont convenu de la nécessité de transférer le fardeau fiscal des revenus des particuliers et des entreprises aux gains en capital et de prévenir l'érosion fiscale et la concurrence fiscale déloyale, notamment dans le domaine de l'économie numérique. À cette fin, certaines délégations ont demandé une véritable coordination des politiques fiscales nationales au niveau de l'UE et ont observé que la concurrence fiscale actuelle entre les États membres de l'UE peut fausser le fonctionnement du marché intérieur. La plupart des délégations et des orateurs ont souligné le travail effectué par l'OCDE dans ce domaine.

D'autres délégations ont estimé qu'il est opportun d'améliorer les outils visant à prévenir la fraude et l'évasion internationale, plutôt que de coordonner les systèmes fiscaux nationaux dans l'UE.

7 Dans la dernière session, la Conférence a examiné le projet de règlement présenté par le Parlement italien. En tenant compte des positions exprimées par les délégations, la présidence présentera aux délégations un nouveau projet de règlement.